



Changement du mode de garde

Par Maite123456

Bonsoir,

Suite à un divorce par consentement mutuel, la garde des enfants a été choisie en mode alterné, 1 semaine / 1 semaine.

Dès le départ les enfants ont émis des réserves sur ce mode de garde mais on a testé quand même.

Après environ deux ans d'expérience, ils me redemandent à changer de mode de garde, argumentant par ailleurs sur d'autres aspects tout à fait fondés me semble-t-il.

Ils ont 13 et 14 ans.

Ma question est la suivante : est-on obligé de passer par la médiation familiale pour modifier le mode de garde ?

L'accord à l'amiable avec leur père est d'ores et déjà impossible, j'ai déjà tenté de discuter avec lui et de lui expliquer les arguments des enfants il ne veut rien entendre.

C'est très compliqué de placer les enfants en porte-à-faux et je voudrais au maximum les préserver de toute tension.

Merci pour vos réponses.

Par AGeorges

Bonsoir Maité,

Faites une demande argumentée au JAF. Si ce dernier est convaincu, sa décision aura force de loi auprès de votre ex.

Par ricdes56

Ils devront voir le JAF ils sont en âge de savoir ce qu'ils veulent ils seront entendus. Ce n'est pas les mettre en porte à faux c'est juste que le dialogue est impossible avec le père il faudra que ce soit le juge qui prenne la décision.

Par Maite123456

Merci pour vos réponses rapides et très claires, s'ils sont en âge d'être entendus nous allons pouvoir avancer.

Bonne journée à tous.